



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

FOIRE AUX QUESTIONS

Directives pancanadiennes en faveur d'un système de prestation de services pour les proches aidants d'adultes ayant une maladie mentale

Quelle est la raison d'être de ces *Directives*?

Les proches aidants des adultes atteints d'une maladie mentale exercent une fonction d'importance cruciale en offrant des soins et un appui à ces adultes, en défendant leurs intérêts et en facilitant leur rétablissement. Il est pressant de les soutenir dans l'exercice de cette fonction. Le fait de passer sous silence leur contribution, de ne pas les soutenir, ni les valoriser, accroît le risque d'en faire eux aussi des « victimes » de la maladie mentale dans l'éventualité où ils mettraient en péril leur santé et leur qualité de vie. Si leur santé s'affaiblit, c'est avec difficulté qu'ils pourront continuer de venir en aide au membre de la famille atteint d'une maladie mentale. Au bout du compte, les coûts pour les systèmes de santé et de services sociaux grimperont.

Quelle est la suite des choses maintenant que la Commission de la santé mentale du Canada a publié ces *Directives*?

Les ingrédients essentiels de la mise en œuvre des directives sont la volonté politique de donner suite aux recommandations et un plan d'action faisant intervenir toutes les parties prenantes. Sous l'impulsion de chefs de file résolus, le système de santé mentale peut se transformer et proposer des programmes et des services axés sur le rétablissement qui accordent la place qui leur revient aux proches aidants, qui les soutiennent dans la prestation de soins et qui répondent à leurs besoins. Ces chefs de file, ce ne sont pas seulement les responsables œuvrant au sein du système de santé mentale comme tel, ce sont également des professionnels des instances gouvernementales provinciales, territoriales et fédérales et de divers autres organismes.

Quel impact économique aurait l'adoption de ces *Directives*?

Les soins et le soutien non rémunérés offerts par les proches aidants constituent une contribution majeure au système de santé et de services sociaux à qui ces soins et ce soutien coûteraient très cher s'il avait à les offrir. Nous n'avons pas d'estimation précise de l'ampleur de ce qu'épargne le système de santé et de services sociaux grâce aux proches aidants. Néanmoins, des chercheurs ont évalué à 3,9 milliards de dollars les coûts des soins prodigués aux personnes atteintes d'une maladie mentale en 2006 au Canada seulement.

Le coût de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les *Directives* à l'échelle du pays n'a pas été établi. Il faut savoir que l'inaction a un coût également du fait que les proches aidants pourraient ressentir les répercussions de la maladie mentale.



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

Qu'est-ce qui aiderait les proches aidants?

- Faire en sorte que leur proche atteint de maladie mentale obtienne les soins, les services et le soutien nécessaires à l'amélioration de sa qualité de vie.
- Les faire participer à l'évaluation et à la planification du traitement de leur proche.
- Leur offrir de l'information et du soutien en temps opportun en provenance de pourvoyeurs de services de santé mentale avisés, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de leur capacité d'adaptation.
- Tenir compte de leurs besoins personnels et les satisfaire afin de préserver leur propre santé et leur équilibre émotionnel.

Renseignements :

Kyle Marr, conseiller en communications
Commission de la santé mentale du Canada
Bureau : 403-385-4050
Cellulaire : 587-226-8782
kmarr@commissionsantementale.ca

*Les vues exprimées aux présentes sont celles de la Commission de la santé mentale du Canada.
La production du présent document a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada.*